



# Pour un dialogue constructif entre entreprise et parties prenantes

## Un outil stratégique et opérationnel co- construit par les praticiens

Audition - Plateforme RSE– 16/05/2014

LE RÉSEAU  
DES ACTEURS  
DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE



Comité 21



# 1. Qui sommes nous ?

# 10 ans d'expérience sur le dialogue parties prenantes

## Praticien

➤ **Un praticien** du dialogue avec les parties prenantes depuis 2004 = **tiers facilitateur neutre** (statut associatif) ;

## Réseau

➤ Un réseau **en lien permanent** avec de nombreuses parties prenantes et **animant des réflexions** collectives sur cette thématique ;

## Analyse

➤ **Des publications régulières** (réflexions théoriques et méthodologiques) sur le dialogue parties prenantes

Ils nous ont fait confiance ...

LE RÉSEAU  
DES ACTEURS  
DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE



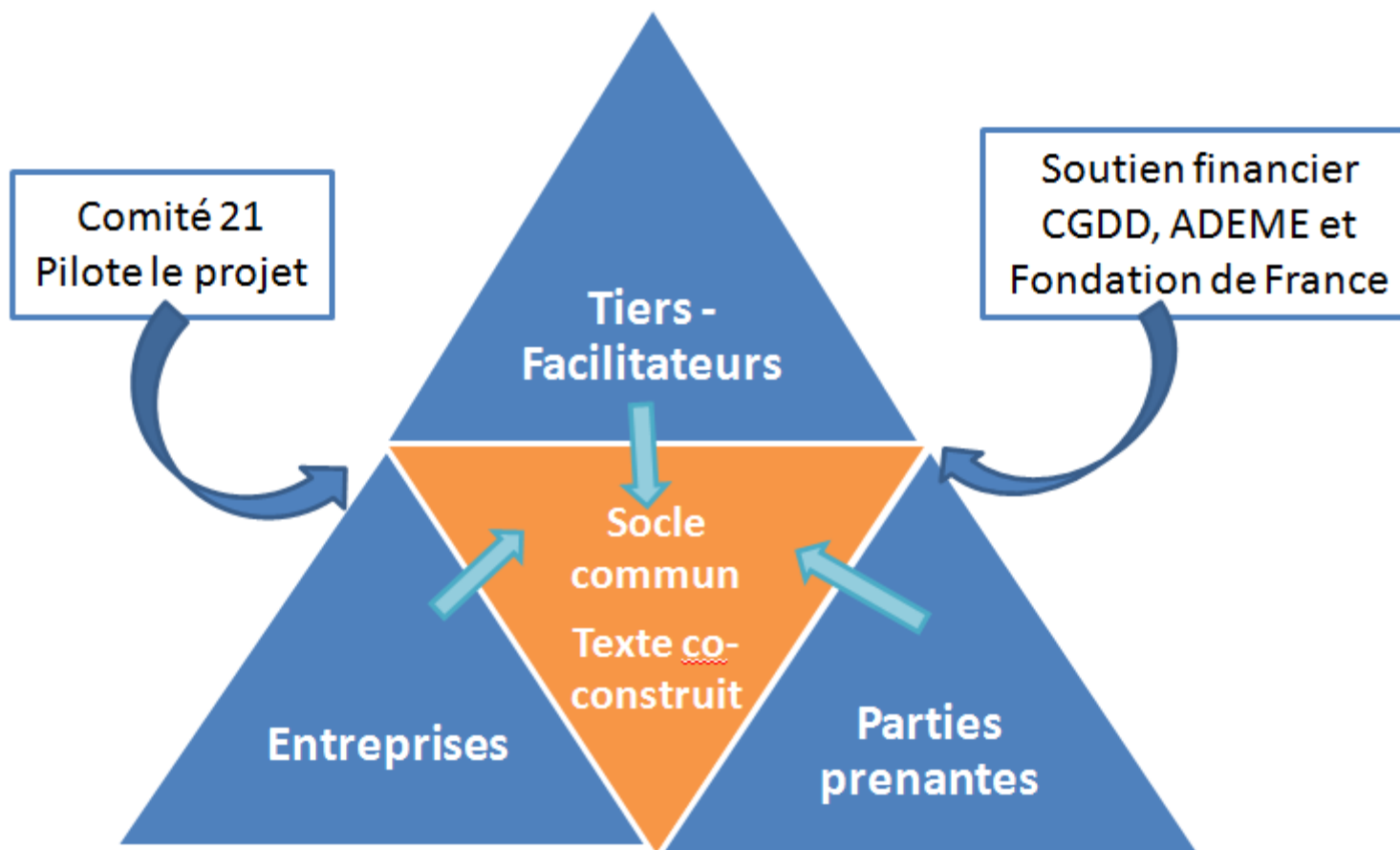
Comité 21



## 2. Pourquoi **ce projet** ?



# Un texte à co-construire





# Objectifs du texte commun

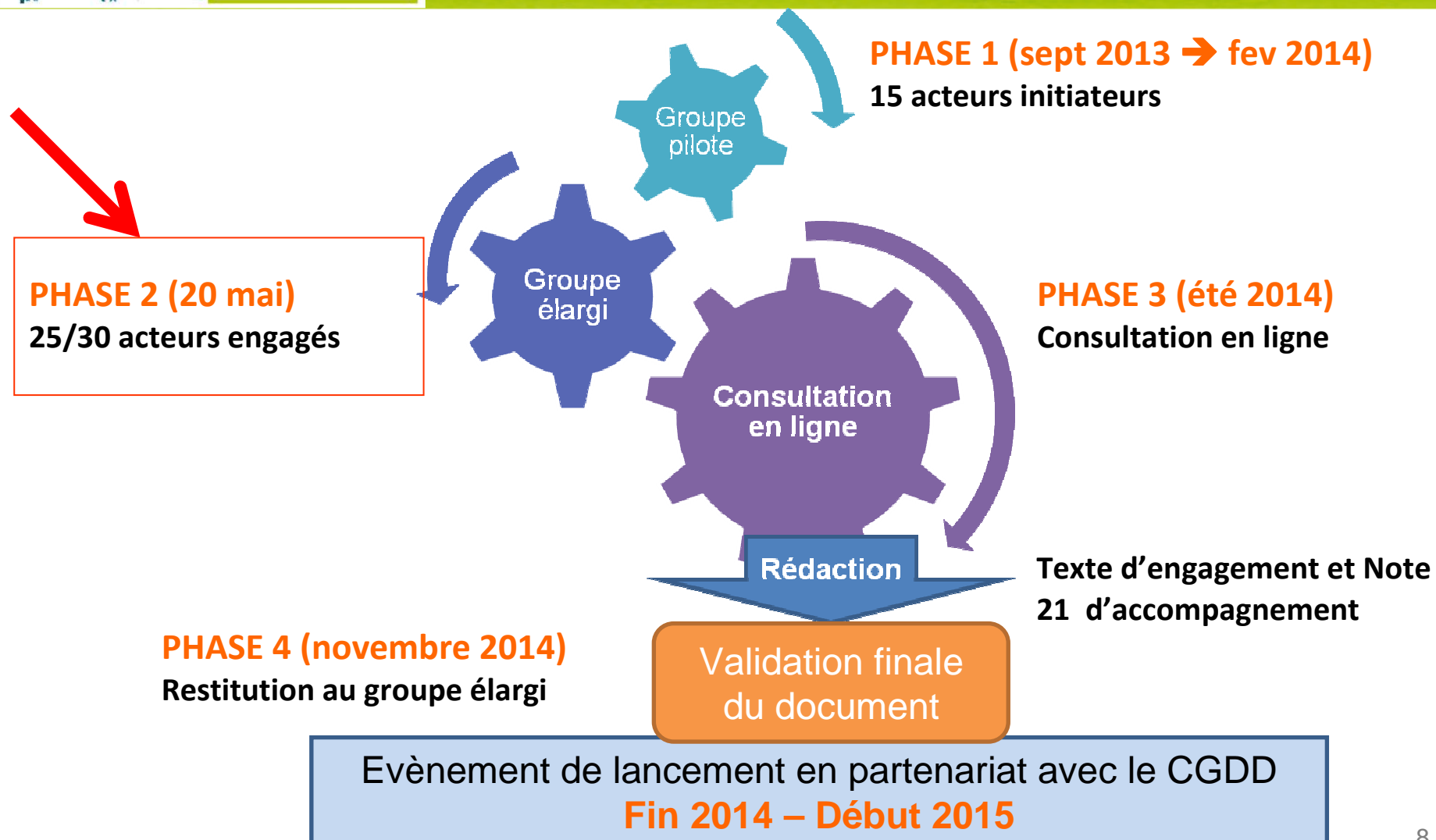
- 1. Promouvoir le déploiement des démarches volontaires de dialogue** entre entreprise et parties prenantes et donner envie aux différents acteurs d'engager de tels processus ou d'y participer.
- 2. Proposer un outil commun, à la fois stratégique et opérationnel**, visant à encourager les entreprises à mieux intégrer ces démarches à leurs modes de gouvernance.
- 3. Améliorer la qualité et l'efficacité des pratiques** et renforcer la confiance pour favoriser la **participation durable** des parties prenantes à une démarche de progrès continu.
- 4. Faciliter une communication pertinente** auprès de l'ensemble de la société civile sur ces démarches et fédérer les acteurs à travers un langage commun.



### 3. Méthodologie d'élaboration du projet



# Déroulement du projet





LE RÉSEAU  
DES ACTEURS  
DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE



Comité 21



## 4. Contenu **du projet de texte**



# Périmètre et cibles du texte

- Ce texte s'adresse :
  - **aux entreprises et organisations** qui ont déjà mis en place une démarche de dialogue avec des parties prenantes, ou s'interrogent sur l'opportunité d'en initier une.
  - **aux parties prenantes** invitées à participer à ces démarches et qui souhaitent interroger l'entreprise ou le tiers-facilitateur sur les modalités d'organisation de la démarche ;
  - **aux tiers-facilitateurs** qui accompagnent les entreprises et les organisations dans ces processus.
- Les démarches concernées par le texte sont :
  - **Volontaires** → le document ne s'applique pas aux formes historiques (dialogue social) et réglementaires de dialogue (concertations publiques) mais uniquement aux démarches volontaires type consultation ou concertation.
  - **Stratégiques** → les démarches concernées portent sur des enjeux stratégiques soumis au dialogue à un niveau local, national ou international.
  - **Multilatérales et potentiellement bilatérales**
  - **Itératives** (≠ ponctuelles) → les démarches qui s'inscrivent dans la durée sont encouragées.



# Partie 1 : Volet stratégique

**Volet Stratégique** : Il a vocation à **servir de socle commun** en permettant aux acteurs de s'engager sur un ensemble de principes fondamentaux. → **pour les décisionnaires**

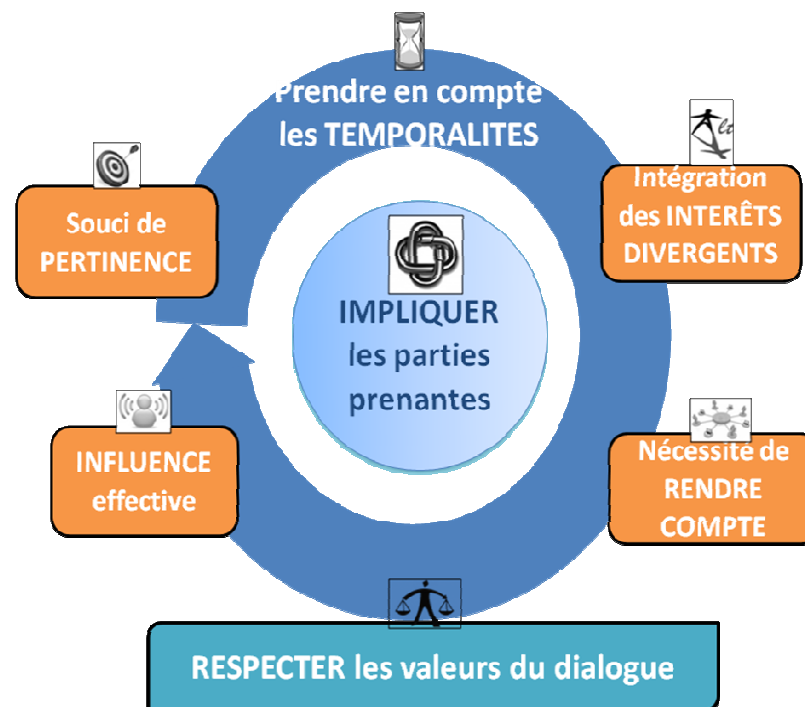
- **Définition** commune pour le dialogue avec les parties prenantes
- **Vision** commune sur dialogue et rôle de l'entreprise
- **Intérêt** de ces démarches et leurs **bénéfices**

➤ 3 principes fondamentaux

- **Impliquer les parties prenantes**
- **Respecter les valeurs du dialogue**
- **Prendre en compte les temporalités**

➤ 4 principes directeurs

- **Souci de pertinence**
- **Intégration des intérêts divergents**
- **Influence effective**
- **Nécessité de rendre compte**

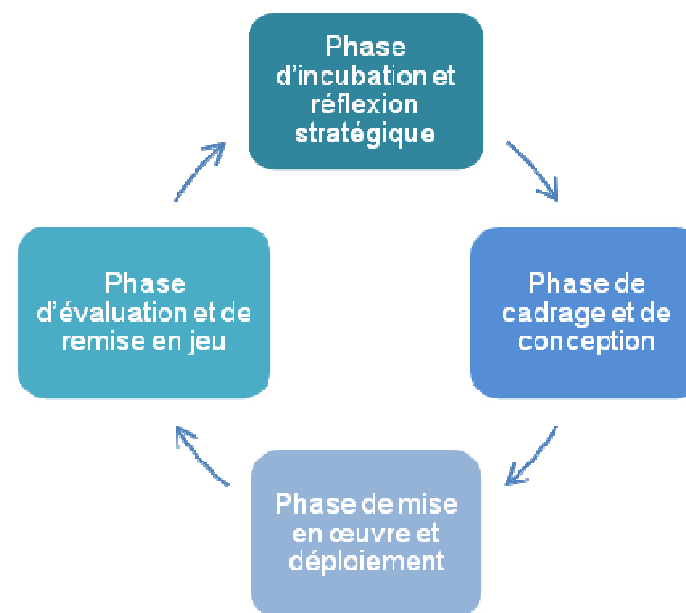


## Partie 2 : Volet opérationnel

**Volet opérationnel** : propose une liste de **recommandations méthodologiques** et de **questions** à se poser dans le cadre d'une démarche de dialogue avec les parties prenantes.  
→ pour les **opérationnels** (entreprises, tiers-facilitateurs et parties prenantes).

### 4 phases

- **Phase d'incubation et de réflexion stratégique** pour développer une vision sur le dialogue avec les parties prenantes et se doter d'objectifs clairs.
- **Phase de cadrage et de conception** pour planifier et orienter la démarche en définissant le périmètre, les enjeux et en sélectionnant les participants à inviter.
- **Phase de mise en œuvre et de déploiement** pour prendre contact avec les parties prenantes, engager le processus de dialogue et organiser les échanges.
- **Phase d'évaluation et de remise en jeu** pour évaluer, rendre compte et améliorer la démarche.



LE RÉSEAU  
DES ACTEURS  
DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE



Comité 21



# BACK UP



# Organismes sollicités

## Groupe pilote

Utopies
Comité 21
Be-Linked
Confédération démocratique du travail (CFDT)
Forum citoyen pour la RSE (FCRSE)
Fondation Nicolas Hulot
Commissariat général au développement durable (CGDD)
Bouygues Construction
La Poste
Suez Environnement
INERIS
Chercheur - Indépendant

### Tiers-facilitateurs

### Parties prenantes

### Etat

### Entreprises

### Chercheurs

## Groupe élargi

Transitions
BSR
ADD/ Institut IRSE
Synergie
ORSE
Max Havelaar
France Nature Environnement (FNE)
Décider Ensemble
FIR
Consultants (ex CNDP)
Ethifinance
WWF
ADEME
Sanofi France
MEDEF
RFF
Séché Environnement
Lafarge
AFNOR
L'OREAL
EDF
Orange
ESCP-Europe
Institut de la concertation



# Constats

- **Diversité d'acceptations** du dialogue avec les parties prenantes et **pratiques très variées** → absence de **cadre de référence commun** !
- **Faible lisibilité** des pratiques → manque de **transparence** qui **nuît à la diffusion** de ces pratiques !
- Risque **d'usure** des parties prenantes et de **récupération** à des fins uniques de communication → besoin de créer le cadre de la **confiance dans le temps et de donner envie** !
- Difficulté **d'initier le dialogue** avec certains types d'acteurs → enjeu de **modernisation de la gouvernance** des entreprises !
- Enjeu de maintien de **la dynamique** → Nécessité d'une **incarnation** et d'un portage fort de la démarche en interne dans le temps.
- Enjeu de la **mesure des impacts** de ces démarches pour **convaincre** de leur utilité → Mettre en avant les bénéfices de ces démarches.